

Dirigeants - FRANCE BREVETS

Président M APPERT Olivier

Président du conseil d'administration M APPERT Olivier

Directeur général M PATRY Didier

Administrateur M JAMET Francois

Administrateur PERRET Adrien

Administrateur M CHARRON Franck

Administrateur M ROSSINOT Philippe

Administrateur M MOUILLET Jean

Administrateur Mme VICHARD Cécile

Administrateur Mme WELTER Geraldine

Administrateur M BELEY Bastien

Olivier APPERT (Président — Président du conseil d'administration)

Olivier APPERT est administrateur de l'entreprise Electricité de France qui a été créée en 1955. Le chiffre d'affaires de la société en 2016 s'élève à 40 857 000 000 €. Il est également mandataire de 5 autres sociétés : Cgg, Ifp Energies Nouvelles, France Brevets...

Olivier Pierre Camille Appert, né le 9 avril 1949 à Paris est un membre du Corps des ingénieurs des mines français. Il a occupé des fonctions de direction dans des administrations et des entreprises, essentiellement dans le domaine de l'énergie.

Didier PATRY (Directeur Général France Brevets)

Didier PATRY est né le 20 avril 1963. Didier PATRY est directeur général de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

FRANCE BREVETS

Didier PATRY est Directeur général

Adresse 12 RUE D ATHENES 75009 PARIS 9 Capital 100 000 000 €
APE 7490B / Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

CA 2012 N.C. Effectif 10 Résultat - 4 589 723 € - Dirigeants 10

Francois JAMET

Francois JAMET est né le 23 juin 1956. Francois JAMET est administrateur de l'entreprise **Satt Paris Saclay** qui a été créée en 2014. Le chiffre d'affaires de la société en 2015 s'élève à 19 625 €. Francois JAMET est également mandataire de 3 autres sociétés :

Bpifrance - France Brevets - Bpifrance Financement...

SATT PARIS SACLAY

Adresse 86 RUE DE PARIS 91400 ORSAY Capital 1 000 000 €
APE 8299Z / Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

CA 2015 19 625 € - Effectif 3 Résultat -1 890 429 €

Adrien PERRET

(Administrateur France Brevet)

Adrien PERRET est né le 26 octobre 1985. Adrien PERRET est administrateur de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

Adrien PERRET est Administrateur

Adresse 12 RUE D ATHENES 75009 PARIS 9

Franck CHARRON

Franck CHARRON est né le 31 juillet 1968. Franck CHARRON est administrateur de l'entreprise Satt Ouest Valorisation qui a été créée en 2012. Le chiffre d'affaires de la société en 2016 s'élève à 2 092 820 €.

Franck CHARRON est également mandataire de 7 autres sociétés dont France BREVETS

SATT OUEST VALORISATION

Adresse 14 C RUE DU PATIS TATELIN 35700 RENNES

Capital 1 000 000 € APE 7490B / Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

CA 2016 2 092 820 € Effectif 66 Résultat -3 118 956 € Dirigeants 12

TOULOUSE TECH TRANSFER

Adresse 118 ROUTE DE NARBONNE 31400 TOULOUSE Capital 1 000 000 €

APE 7219Z / Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

CA 2016 1 347 976 € Effectif 54 Résultat N.C. Dirigeants 13

SATT PACA CORSE

Adresse 8 RUE SAINTE BARBE 13001 MARSEILLE 1

Capital 1 000 000 € APE 7219Z / Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

CA 2016 1 242 582 € Effectif 62 Résultat - 4 070 143 € Dirigeants 12

SATT LUTECH

Adresse 4 BIS RUE DE VENTADOUR 75001 PARIS 1 / Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

Capital 1 000 000 € CA 2016 1 081 352 € Effectif 37 Résultat - 2 757 536 € Dirigeants 13

SATT LINKSIUM GRENOBLE ALPES

Adresse 31 RUE GUSTAVENUE EIFFEL 38000 GRENOBLE - APE 7022Z / Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Capital 1 000 000 € - CA 2016 956 528 € - Effectif 18 - Résultat -2 315 841 € - Dirigeants 12

SATT NORD

Adresse 16 RUE DE TOURNAI 59800 LILLE - Capital 1 000 000 €

APE 7490B / Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

CA 2016 733 249 € - Effectif 70 - Résultat -3 843 608 € - Dirigeants 13

SATT LYON SAINT-ETIENNE

47 BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE 1918 69100 VILLEURBANNE - APE 7022Z / Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Capital 1 000 000 € - CA 2016 699 383 € - Effectif 44 - Résultat -2 602 905 € - Dirigeants 13

FRANCE BREVETS

Adresse 12 RUE D ATHENES 75009 PARIS 9 Capital 100 000 000 €

APE 7490B / Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

CA 2012 N.C. Effectif 10 Résultat - 4 589 723 € - Dirigeants 10

Philippe ROSSINOT

Philippe ROSSINOT est né le 2 décembre 1976. Philippe ROSSINOT est administrateur de l'entreprise Axlr Satt du Languedoc Roussillon qui a été créée en 2012. Le chiffre d'affaires de la société en 2016 s'élève à 796 926 €.
Philippe ROSSINOT est également mandataire de France BREVETS.

AXLR SATT DU LANGUEDOC ROUSSILLON

Adresse 950 RUE SAINT PRIEST 34090 MONTPELLIER APE 7490B / Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

Capital 1 000 000 € CA 2016 **796 926 €** Effectif 20 Résultat **-1 976 838 €** Dirigeants 15

Jean MOUILLET

Jean MOUILLET est né le 1 juillet 1969. Jean MOUILLET est administrateur de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

Jean MOUILLET est Administrateur de **France BREVETS**

Cécile VICHARD

Cécile VICHARD est née le 28 janvier 1972. Cécile VICHARD est administrateur de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

Géraldine WELTER

<https://dirigeants.bfmtv.com/Geraldine-WELTER-3179440/>

Géraldine WELTER est née le 17 mars 1978. Geraldine WELTER est administrateur de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

INSTITUT DEVELOPPEMENT ECONOMIE SOCIALE

Adresse 2 PLACE DES VOSGES 92400 COURBEVOIE - Capital 47 162 560 € APE 6619B / Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.

CA 2016 N.C. Effectif N.C. Résultat 175 637 € Dirigeants 14

FONDS TOURISME SOCIAL INVESTISSEMENT

Géraldine WELTER est Administrateur

72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS 13 - Capital 3 858 643 € - APE 6420Z / Activités des sociétés holding

CA 2017 - C.A. 7 358 643 € - Résultat - 129.665 €

FRANCE BREVETS

Géraldine WELTER est Administrateur

Adresse 12 RUE D ATHENES 75009 PARIS 9

Bastien BELEY

Bastien BELEY est né le 13 mai 1985. Bastien BELEY est administrateur de l'entreprise France Brevets qui a été créée en 2011. Le chiffre d'affaires de la société n'est pas communiqué.

Bastien BELEY est également Administrateur de **France BREVETS**

France Brevets fait de l'Etat un marchand de propriété intellectuelle

Alors que les industriels se plaignent de l'importance prise par les "patent trolls", qui n'ont pour seul objectif que l'acquisition de brevets souvent contestables dont elles se servent pour soutirer des royalties, la France lance son propre "patent troll" souverain. L'Etat et la Caisse des Dépôts lancent ce jeudi la société France Brevets, qui a pour objectif de réunir "au moins 10 000 familles de brevets" qu'elle commercialisera dans le monde entier.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, le ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Eric Besson, et le commissaire général à l'investissement, René Ricol, donnent ce matin à la chambre de commerce et de l'industrie de Paris le coup d'envoi de « France Brevets ». Un projet qui fait de cette société commerciale commune de l'Etat et de la Caisse des Dépôts un acquéreur et revendeur de licences de brevets, que les chercheurs seront encouragés à déposer en plus grand nombre.

Constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, France Brevets est dotée d'un capital de 100 millions d'euros, dont la moitié issue du Grand Emprunt. « *Le mode de fonctionnement de France Brevets sera de constituer un large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, issus de la recherche publique et privée, de les valoriser en les réunissant en grappes technologiques et d'organiser leur commercialisation sous forme de licences auprès des entreprises, et notamment les PME* », explique la Caisse des Dépôts. « *La première phase de son fonctionnement, d'environ douze mois, sera consacrée à l'expérimentation et la validation de ce modèle* »

Il y a un an, l'Elysée avait publié une synthèse (.pdf) sur la création de ce fonds d'investissement, qui expliquait que **l'objectif de France Brevets serait de permettre aux PME de vendre plus facilement leurs inventions, en déléguant leur commercialisation à la société étatique**. Cette dernière pourra acheter des portefeuilles de brevets lorsqu'ils sont mis en vente, mais la plupart du temps France Brevets achètera une licence avec le droit de vendre elle-même des sous-licences à des clients du monde entier. « *Le modèle économique du fonds repose sur sa capacité à réunir des droits portant sur un très grand nombre de brevets (l'objectif est d'au moins 10 000 familles de brevets), à constituer des grappes technologiques et à mobiliser des équipes de gestion et de valorisation du meilleur niveau international, pour licencier sans exclusivité ces grappes à l'échelle mondiale au plus grand nombre d'utilisateurs* », expliquait l'Elysée.

France Brevets sera directement intéressée par le fruit des licences de brevets, puisqu'elle prélèvera sur le prix des licences qu'elle vend une « rémunération des fonds propres engagés par le fonds » . Il faut donc s'attendre à ce que l'Etat soit particulièrement actif pour défendre ses brevets, avec le risque non négligeable de devenir lui-même un « patent troll », véritable cancer de l'industrie. Une démarche à l'opposée de la Grande-Bretagne, qui vient de lancer un outils qui permet de lutter contre la profusion des brevets abusifs.

Loin d'être une bonne idée, la démarche française devrait participer à l'inflation des brevets, dont le nombre de dépôts annuels a doublé en moins de quinze ans. Une situation que nous avons analysée comme en partie responsable de la crise économique.

En 2008, les inspecteurs de l'Office Européen de brevets avaient dû se mettre en grève pour alerter sur l'octroi d'un nombre toujours croissant de brevets, dont ils ne peuvent plus vérifier correctement la légitimité. Or avec France Brevets, la France va nécessairement contribuer à accroître plus encore cette inflation de brevets qui empêchent les plus petites entreprises d'innover sereinement.

France Brevets signe dès aujourd'hui un premier contrat cadre avec l'Institut Télécom, pour qu'il lui délègue la gestion de ses brevets. Les établissements publics de recherche seront encouragés à déposer davantage de brevets, pour enrichir le portefeuille de France Brevets, et de leurs chercheurs

France Brevets est-il véritablement au service de l'innovation ? En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/04/07/france-brevets-est-il-veritablement-au-service-de-l-innovation_4397000_3232.html#vtwqsFXjuHMygDvO.99

Créé en 2011, France Brevets est un fonds d'investissement français, doté de 100 millions d'euros, sous la forme d'une SAS et détenu à parité par l'Etat et la Caisse des dépôts. Cet organisme hybride de droit privé à revendication d'utilité publique vient de faire parler de lui en engageant son premier procès.

Selon la Convention du 2 septembre 2010 qui lui a donné naissance, il a vocation à acquérir des droits de licence sur les brevets auprès d'organismes de recherche et d'entreprises privées, en France ou à l'étranger, afin de constituer des grappes technologiques et d'organiser leur commercialisation sous forme de licences auprès des entreprises européennes et mondiales.

France Brevets intervient ainsi comme intermédiaire facilitateur entre titulaires de brevets et opérateurs souhaitant exploiter des technologies protégées par plusieurs brevets détenus par des titulaires différents. Est-il à la hauteur de ses ambitions de soutien de l'innovation ?

Cette démarche, en effet, peut paraître peu compatible avec la nature hybride, voire schizophrénique, de cet organisme : **France Brevets est une société de droit privé dont le premier objectif est la rentabilité (avec un taux de retour sur investissement de 8% prévu par le Contrat qui lui a donné naissance), nécessairement en conflit avec les considérations d'intérêt général revendiquées qui ont présidé à sa création.**

MONÉTISATION

Cette ambivalence se retrouve également dans le parti-pris de sa stratégie d'intervention, consacrée, selon France Brevets, à l'exploitation des inventions et technologies issues des secteurs public et privé, prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'aéronautique et l'espace, des énergies nouvelles, de la chimie, des matériaux, des sciences du vivant et l'environnement. Faut-il comprendre que l'Etat réserve le caractère innovant à ces seuls domaines d'activité au détriment des autres ?

L'intervention de cette entité hybride sur un marché concurrentielle nécessiterait, a minima, que France Brevets ne puisse se réserver la détermination arbitraire des domaines innovants, ni surtout, des entreprises bénéficiaires des avantages juridiques et financiers issus des contrats passés avec France Brevets, sans garde-fous et procédures appropriés.

L'activité des "Patents Pools", comme celle de France Brevets, se limite à la monétisation des droits de propriété industrielle hors toute activité inventive: ces opérateurs disposent de droits d'agir sur le fondement de la contrefaçon sans avoir à s'exposer à ce type d'action. Cette monétisation de droits d'exploitation des brevets participe à la création d'une bulle spéculative et nous semble en contradiction avec les fondements même du droit des brevets, qui réserve un monopole d'exploitation, en récompense de l'effort inventif, par exception au principe de liberté d'exploitation et d'entreprendre.

Ce monopole, dérogatoire à la liberté d'exploiter, se justifie pour récompenser l'activité inventive, mais apparaît bien moins légitime s'il se limite à fonder une action en contrefaçon par une entité dépourvue d'activité inventive à l'encontre d'entreprises innovantes.

CONTREFAÇON

Dans les faits, le 9 décembre dernier, France Brevets annonçait avoir attaqué les fabricants de téléphones LG et HTC pour contrefaçon de brevets portant sur les technologies de communication sans contact NFC.

Au-delà des bonnes intentions de valorisation de l'innovation de ce « Premier fonds d'investissement et de valorisation des brevets en Europe » les règles sibyllines de fonctionnement de la mission de France Brevets l'érigent, de fait, en partenaire obligatoire, pour toutes les entreprises innovantes, sans qu'aucune précaution ne soit officiellement adoptée pour s'assurer que l'activité de cette émanation de l'Etat ne soit pas à l'origine d'une distorsion de concurrence entre opérateurs privés et, finalement, dissuasifs de leurs capacités innovantes. On est en droit d'attendre davantage de précautions juridiques et déontologiques.)

France Brevets a vu le jour en 2011, sous l'impulsion du gouvernement de François Fillon. Mis sur pied avec le concours de la Caisse des Dépôts et ayant bénéficié d'un capital de démarrage de 100 millions d'euros, il a pour rôle de "constituer un large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, issus de la recherche publique et privée, (et) de les valoriser".

La SATT SUD-EST (Société d'Accélération de Transfert Technologique Sud-Est) développe la compétitivité des entreprises par l'innovation issue de la recherche publique des régions PACA et Corse.

Son cœur de métier est la maturation des inventions issues des laboratoires de recherche régionaux sur les plans juridique (propriété intellectuelle), économique (marché) et technologique (maturation technologique).

Son objectif est de transférer les technologies innovantes de ses actionnaires vers le monde industriel par la concession de licences d'exploitation à des entreprises.

- **Chercheurs-inventeurs** souhaitant valoriser vos résultats de recherche,
- **Entreprises**, innovez sans risque et à moindre coût en exploitant les résultats de la recherche publique.

La SATT SUD-EST est une SAS créée en 2012 par les Universités d'Aix-Marseille, de Nice Sophia Antipolis, de Sud Toulon-Var, d'Avignon et des Pays de Vaucluse, de Corse Pascal-Paoli, du CNRS et de l'INSERM. La Société valorise un potentiel de plus de 10.000 chercheurs, doctorants et postdocs, et 600 M€ de budget annuel de R&D.



Plus d'informations





Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'information - 4/12/2017

SATT : des structures de valorisation de la recherche publique qui doivent encore faire la preuve de leur concept

Rapport d'information de M. Philippe ADNOT, fait au nom de la commission des finances n° 683 (2016-2017) - 26 juillet 2017

En application de l'article 57 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), Philippe Adnot, rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur », a conduit une mission de contrôle budgétaire sur les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).

Créées dans le cadre du premier programme d'investissements d'avenir (PIA 1), les SATT avaient pour principaux objectifs de porter le financement de la maturation, jusqu'à présent trop faible, et de développer le transfert des technologies issues de la recherche publique. Une enveloppe conséquente de 857 millions d'euros sur dix ans a été déployée à cet effet et 14 SATT couvrent désormais la quasi-totalité du territoire. Si les SATT développent globalement leur activité et permettent ainsi de financer la maturation et la « preuve de concept » de projets potentiellement valorisables, leurs résultats restent inégaux et notamment limités en termes de recettes. Leur situation est très hétérogène et certaines d'entre elles rencontrent encore d'importants obstacles à leur efficacité. Même s'il est encore tôt pour juger pleinement de la pertinence de cet outil compte tenu des moyens importants déployés, le bilan dressé par le rapporteur est contrasté : les SATT correspondent à un modèle qui doit encore faire ses preuves et qui ne correspond probablement pas toujours à la variété des situations sur le territoire.

À partir de l'ensemble de ces constats, le rapport formule 20 recommandations tendant à rendre les SATT plus efficaces, à envisager leur avenir face aux incertitudes, notamment financières, pesant sur elles, et, au delà de ces structures, à lever certains obstacles encore constatés au sein du système français de la valorisation de la recherche publique et de l'innovation.

France Brevets fait de l'Etat un marchand de propriété intellectuelle

Alors que les industriels se plaignent de l'importance prise par les "patent trolls", qui n'ont pour seul objectif que l'acquisition de brevets souvent contestables dont elles se servent pour soutirer des royalties, la France lance son propre "patent troll" souverain. L'Etat et la Caisse des Dépôts lancent ce jeudi la société France Brevets, qui a pour objectif de réunir "au moins 10 000 familles de brevets" qu'elle commercialisera dans le monde entier.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, le ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Eric Besson, et le commissaire général à l'investissement, René Ricol, donnent ce matin à la chambre de commerce et de l'industrie de Paris le coup d'envoi de « France Brevets ». Un projet qui fait de cette société commerciale commune de l'Etat et de la Caisse des Dépôts un acquéreur et revendeur de licences de brevets, que les chercheurs seront encouragés à déposer en plus grand nombre.

Constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, France Brevets est dotée d'un capital de 100 millions d'euros, dont la moitié issue du Grand Emprunt. « *Le mode de fonctionnement de France Brevets sera de constituer un large portefeuille de droits de propriété intellectuelle, issus de la recherche publique et privée, de les valoriser en les réunissant en grappes technologiques et d'organiser leur commercialisation sous forme de licences auprès des entreprises, et notamment les PME* », explique la Caisse des Dépôts. « *La première phase de son fonctionnement, d'environ douze mois, sera consacrée à l'expérimentation et la validation de ce modèle* »

Il y a un an, l'Elysée avait publié une synthèse (.pdf) sur la création de ce fonds d'investissement, qui expliquait que l'objectif de France Brevets serait de permettre aux PME de vendre plus facilement leurs inventions, en déléguant leur commercialisation à la société étatique. Cette dernière pourra acheter des portefeuilles de brevets lorsqu'ils sont mis en vente, mais la plupart du temps France Brevets achètera une licence avec le droit de vendre elle-même des sous-licences à des clients du monde entier. « *Le modèle économique du fonds repose sur sa capacité à réunir des droits portant sur un très grand nombre de brevets (l'objectif est d'au moins 10 000 familles de brevets), à constituer des grappes technologiques et à mobiliser des équipes de gestion et de valorisation du meilleur niveau international, pour licencier sans exclusivité ces grappes à l'échelle mondiale au plus grand nombre d'utilisateurs* », expliquait l'Elysée.

France Brevets sera directement intéressée par le fruit des licences de brevets, puisqu'elle prélèvera sur le prix des licences qu'elle vend une « rémunération des fonds propres engagés par le fonds ». Il faut donc s'attendre à ce que l'Etat soit particulièrement actif pour défendre ses brevets, avec le risque non négligeable de devenir lui-même un « patent troll », véritable cancer de l'industrie. Une démarche à l'opposée de la Grande-Bretagne, qui vient de lancer un outils qui permet de lutter contre la profusion des brevets abusifs.

Loin d'être une bonne idée, la démarche française devrait participer à l'inflation des brevets, dont le nombre de dépôts annuels a doublé en moins de quinze ans. Une situation que nous avons analysée comme en partie responsable de la crise économique.

En 2008, les inspecteurs de l'Office Européen de brevets avaient dû se mettre en grève pour alerter sur l'octroi d'un nombre toujours croissant de brevets, dont ils ne peuvent plus vérifier correctement la légitimité. Or avec France Brevets, la France va nécessairement contribuer à accroître plus encore cette inflation de brevets qui empêchent les plus petites entreprises d'innover sereinement.

France Brevets signe dès aujourd'hui un premier contrat cadre avec l'Institut Télécom, pour qu'il lui délègue la gestion de ses brevets. Les établissements publics de recherche seront encouragés à déposer davantage de brevets, pour enrichir le portefeuille de France Brevets, et de leurs chercheurs.